



Action sociale pour les salariés de  
la branche des Casinos

**SANTÉ / PRÉVOYANCE 2021**

# Mon

# accompagnement

# social



# EN 2021, VOTRE FONDS SOCIAL ÉVOLUE !

Vous et vos proches bénéficiez d'un accompagnement social personnalisé pour vous aider à surmonter une difficulté. Parce que personne n'est à l'abri de moments difficiles dans la vie, votre fonds social intervient.

## Comment ça marche ?

Des sommes d'argent dédiées à la solidarité et l'accompagnement social constituent un fonds créé et géré par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle. Ce fonds permet d'allouer des aides financières ponctuelles et personnalisées selon votre situation familiale et financière. Les partenaires sociaux de votre branche professionnelle ainsi que les assureurs de votre contrat santé et prévoyance, Malakoff Humanis et Uniprévoyance, y participent.

1



Votre fonds social dédié, créé et géré par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle interviendra **en premier**.

2



OU



Les fonds sociaux des assureurs viendront **en complémentarité**.

## UN FONDS DÉDIÉ À VOS CÔTÉS

### NOUVEAUTÉS 2021



- **Cotisations** : une aide de 360 € par an peut vous être attribuée pour financer votre couverture santé obligatoire si vous assumez seul la charge financière d'une famille monoparentale.



- **Médecine douce** : vous pouvez bénéficier de 400 € par an et par enfant pour financer les actes médicaux dont ils ont besoin et qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale (graphopédagogue, ergothérapeute, psychologue, psychomotricien).
- **Addictions** : une aide de 300 € par an peut vous être versée pour prendre en charge l'accompagnement des addictions sur prescription médicale par des professionnels de santé.



#### Aides à la famille

- **Garde d'enfant(s)** : bénéficiez de 300 € maximum par an et par foyer + 100 € maximum pour les familles monoparentales pour la garde d'enfant(s) jusqu'au CM2 (18 ans pour les enfants handicapés) auprès d'une personne ou structure agréées.
- **Permis de conduire** : une allocation forfaitaire totale de 700 € (limitée au coût réel si montant inférieur à 700 €) peut être versée en 1 seule fois à l'auto-école pour l'obtention du 1er permis de conduire du collaborateur. Le collaborateur bénéficiaire doit justifier d'une ancienneté de 6 mois au cours d'un ou plusieurs contrats dans les 8 mois précédents sa demande.
- **Difficultés budgétaires** : des aides financières peuvent également être accordées aux personnes en situation de précarité et d'urgence.



#### Aides à la famille

- **Vacances des enfants** : une participation financière de 50 % maximum de la somme acquittée et limitée à 600 € par foyer et par an peut vous être attribuée pour prendre en charge les vacances des enfants dans une structure agréée (colonie de vacances, centre aéré).
- **Obsèques** : une aide peut vous être octroyée en complémentarité pour les frais d'obsèques.



#### Maladie

- Des aides financières sont prévues en cas de forts restes à charge sur des dépenses de santé et qui déséquilibrent le budget (prothèses dentaires, prothèses capillaires suite à une maladie grave...).



#### Handicap

- En cas de perte d'autonomie liée à une situation de handicap, le fonds social dédié intervient pour limiter le reste à charge. Il vient en complémentarité des aides techniques remboursées ou non par la Sécurité sociale ou de l'aménagement du domicile et du véhicule.

3



## À NOTER

### Les conditions d'attribution de votre fonds social dédié

Les aides du fonds social dédié sont attribuées sous conditions de ressources et versées, à titre exceptionnel, en fonction de chaque situation personnelle.

Les plafonds de ressources pour l'année 2021, sont les suivants :

Situation de famille	Revenu net imposable annuel
Personne seule	30 000 €
Personne seule avec 1 enfant à charge	35 000 €
Couple	40 000 €
Couple avec 1 enfant à charge	45 000 €
Majoration par enfant supplémentaire à charge	7 000 €

## POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez **Isabelle Carlier** au **02 54 83 43 25** pour obtenir tous les renseignements nécessaires et vérifier votre accessibilité aux différents dispositifs.

# VOTRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En complément des offres dédiées par votre fonds social, vous pouvez bénéficier d'aides complémentaires de Malakoff Humanis et Uniprévoyance.

**Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sont nombreuses. Grâce à votre régime de branche des Casinos, vous êtes assurés par Malakoff Humanis et par Uniprévoyance en santé et en prévoyance. Nous vous aidons à trouver des solutions concrètes, pour vous et vos proches. Nos aides sont attribuées sous condition d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.**

Les experts de l'accompagnement social de vos assureurs sont à vos côtés, chaque jour, pour :

- Vous écouter et vous conseiller pour toute situation de fragilité ou une demande de soutien.
- Vous informer et vous orienter sur vos droits, sur les dispositifs sociaux et dans vos démarches auprès des différents organismes ou partenaires.
- Définir avec vous des solutions qui vous conviennent (service Malakoff Humanis & Uniprévoyance et/ou tout autre dispositif social externe).

## HANDICAP

Des dispositifs sur mesure pour vivre le handicap autrement

**Le handicap vous concerne, vous ou l'un de vos proches ? Chez Malakoff Humanis et Uniprévoyance, nous vous proposons des solutions concrètes pour améliorer votre qualité de vie ou accéder à des loisirs.**

### ET EN PLUS

Avec la Fondation Malakoff Humanis Handicap, nous agissons aussi pour faciliter l'accès aux soins et à l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Pour en savoir plus :**  
[fondationhandicap-malakoffmederic.org](http://fondationhandicap-malakoffmederic.org)



#### Un service personnalisé

- Aménagement de l'habitat, du véhicule ou acquisition de matériel adapté : une participation financière peut être versée en complément des dispositifs publics.  
**Pour qui ?** : salarié (ou son conjoint ou son enfant) en situation de handicap.





## Des services personnalisés

- Activité de loisirs, sport : participation financière, à hauteur de 80 % du reste à charge, déduction faite des autres organismes, dans un maximum de 1 000 € aux frais d'adhésion à un club sportif, une activité ponctuelle ou une association culturelle...  
**Pour qui ?** : salarié (ou son conjoint ou son enfant) en situation de handicap ou touchés par une affection de longue durée (ALD).
- Aide aux vacances familiales : participation financière jusqu'à 1 500 € pour préserver les liens familiaux lors d'un séjour de vacances.  
**Pour qui ?** : enfant en situation de handicap à charge du salarié.
- Complément AEEH <sup>(1)</sup> / AAH <sup>(1)</sup> : participation financière aux frais de la vie quotidienne de votre enfant (parapharmacie, bilan d'ergothérapie, aide à la personne...) en complément des prestations versées par la CAF.  
**Pour qui ?** : enfant ou adulte en situation de handicap à charge du salarié.
- Prestations de services qui favorisent l'autonomie : attribution de chèques CESU <sup>(2)</sup> d'une valeur de 1 005 €.  
**Pour qui ?** : salarié (ou son conjoint ou son enfant) en situation de handicap.

(1) AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé / AAH : allocation de l'adulte handicapé  
(2) CESU : chèque emploi service universel



## LES SERVICES DE NOS PARTENAIRES

**Pour améliorer l'autonomie et apporter un soutien à l'aidant avec le cheval comme vecteur de soin, découvrez :**

### EQUIPHORIA,

Séjour d'une semaine en Lozère avec des séances personnalisées d'1h/jour, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire pour améliorer l'autonomie et apporter un soutien à l'aidant. Le financement est fonction de la situation fiscale (hors hébergement) : **70 %** (foyer non imposable) ou **50 %** (foyer imposable) du coût du séjour.

**Rendez-vous sur :**



## Accompagner les troubles DYS

### 1 test de repérage pour sortir des troubles DYS.

Non diagnostiqués, les troubles DYS peuvent impacter la vie professionnelle et entraîner des situations de fragilité : dégradation des relations de travail, fatigue, difficultés à s'exprimer ou à écrire... DYSPLAY, permet d'évaluer le profil DYS.

# AIDANTS

À notre tour de vous donner un coup de pouce !

**Vous vous occupez d'un proche dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? Vous n'êtes pas seuls. Nous sommes à vos côtés pour vous épauler.**



## Solutions parent âgé dépendant

- Orientation du salarié aidant vers des services d'aide à domicile, des solutions d'hébergement en établissement, des groupes de parole...
- Participation financière possible aux frais liés à l'utilisation d'une solution de répit (accueil de jour et séjour temporaire en établissement ou aide à domicile).



## La Ligne Info Aidants

Des experts Malakoff Humanis sont à votre écoute et vous aident à trouver du répit et des réponses à vos questions. La Ligne Info Aidants est une solution concrète pour faciliter le quotidien des salariés aidants et celui de leur proche avec :

- des informations pratiques sur vos droits et ceux de votre proche,
- un accompagnement sur les démarches à effectuer et sur les services existants.

**Un numéro unique : 01 56 76 81 91**  
(appel non surtaxé).



### Des services personnalisés

- Pour rester aux côtés d'un enfant gravement malade, une aide financière complémentaire à l'Allocation journalière de Présence Parentale (AJPP) versée par la CAF peut être proposée.
- Frais d'accompagnement : participation financière en cas d'hospitalisation du salarié, de son conjoint ou enfant à charge.
- Aide au répit : participation financière pour un séjour de vacances ou une solution de répit à distance (programmes de relaxation en ligne...) à hauteur de 300 € maximum.  
**Pour qui ?** : salarié aidant un parent ou un conjoint.
- En cas de congés de « proche aidant », une demande d'aide peut être étudiée.
- Pour accompagner un proche en fin de vie (conjoint, enfant ou ascendant), une participation financière peut être proposée au salarié dans le cadre d'un « congé de solidarité familiale ».
- Financement d'heures d'aide à domicile : attribution de chèque CESU <sup>(1)</sup> d'une valeur de 600 € sous condition que la personne aidée soit en convalescence depuis plus de 21 jours.  
**Pour qui ?** : salarié qui aide son conjoint (marié, pacsé ou non), un enfant, un parent ou beaux-parents.
- Vous êtes aidant d'une personne en situation de handicap ? Des services liés au handicap vous concernent peut-être, retrouvez-les dans la partie « Handicap » de cette plaquette.

(1) CESU : chèque emploi service universel.

### LES SERVICES DE NOS PARTENAIRES

Pour trouver des réponses à vos questions sur les mesures de protections juridiques possibles, l'UDAF est à votre disposition :

- Par téléphone : **01 44 53 48 73** (appel non surtaxé)
- Par mail : [tuteursfamiliaux@udaf75.fr](mailto:tuteursfamiliaux@udaf75.fr)

Vous aimeriez avoir plus d'informations et de conseils sur l'accompagnement fin de vie :

- Rendez-vous sur : [parlons-fin-de-vie.fr](http://parlons-fin-de-vie.fr)
- Contactez le : **0 811 020 300**  
(service 0,06 € / min + prix d'un appel local)



## POUR ALLER PLUS LOIN

**Vous simplifier la vie d'aidant avec [essentiel-autonomie.com](http://essentiel-autonomie.com)**

Malakoff Humanis, à travers un site d'information et de conseils gratuits, apporte des réponses concrètes et personnalisées à ceux qui aident bénévolement un proche malade, âgé ou en situation de handicap.

**essentiel-autonomie.com**, c'est l'accès à :

- Des fiches d'information courtes et simples sur les droits, les aides et les démarches administratives.
- Des informations sur les aides techniques et des conseils pour aménager le domicile d'un proche.
- Une aide dans la recherche de lieux d'information locaux, de services à domicile, d'associations d'aidants ou d'établissements d'accueil spécialisés.
- Des conseils pour mieux concilier vie d'aidant et vie professionnelle.
- Des idées et astuces pour faciliter son quotidien ainsi que celui de ses proches.
- Des actualités en lien avec le quotidien des aidants.

# CANCER

Face au cancer, nous sommes à vos côtés

## Le cancer vous touche ou vous a touché ?

Nous avons à cœur de vous accompagner dans la poursuite de votre quotidien. Nous nous engageons, à vos côtés chaque jour pour vous aider à reprendre votre travail dans les meilleures conditions possibles.

### Guide « Mieux vivre son après-cancer & le retour au travail »

Des conseils pratiques, paroles d'experts et témoignages pour reprendre le cours de sa vie personnelle et professionnelle.

Je consulte le guide (accessible depuis la version digitale de la plaquette).

### Besoin d'en parler ?

ALLO Alex c'est une ligne téléphonique et un blog pour répondre à vos questions sur le cancer, les maladies chroniques et le travail. Informations, témoignages, partage d'expériences, que vous soyez concernés par la maladie, ou que vous soyez aidants, professionnels de santé, collègues ou managers, accéder facilement, rapidement et gratuitement grâce à ALLO Alex aux réponses à vos questions pour concilier au mieux maladie et travail.

ALLO Alex : 0800 400 310 (numéro et service gratuits)  
Blog We Care @ Work

### Activités sportives

2 séances/semaine de thérapie sportive gratuite, pendant le traitement ou durant l'année suivante, dans l'un des centres CAMI Sport & Cancer. Pratiquer des activités physiques peut aider à diminuer la fatigue, les effets secondaires des traitements, à réduire le risque de récurrence et à améliorer la qualité de vie.

Un numéro unique pour prendre rendez-vous : **01 85 34 48 69** (prix d'un appel local)

### Des services personnalisés

- Participation financière possible, dès l'annonce du diagnostic, aux programmes qui favorisent le bien-être physique, moral et l'image de soi (activité physique adaptée, consultation nutrition, soutien psychologique...).
- Financement d'heures d'aide à domicile : attribution de chèque CESU<sup>(1)</sup> d'une valeur de 600 € dès l'annonce du diagnostic et jusqu'à 12 mois maximum après la fin du protocole de soins.  
**Pour qui ?** : salarié, conjoint ou enfant à charge.

(1) CESU : chèque emploi service universel.



## LES SERVICES DE NOS PARTENAIRES

Pour reprendre confiance en soi, se réapproprier son corps et continuer sa vie personnelle et professionnelle, découvrez :

### TÉTONS TATTOO SHOP

La reconstruction 3D par tatouage du mamelon, pour aider les femmes et les hommes à retrouver leur estime de soi après un cancer du sein.

Pour en savoir plus sur la démarche, contactez le numéro de téléphone indiqué à la fin de ce document.


### MAISON ROSE

Rose Coaching Emploi s'adresse aux salariés qui souhaitent être accompagnés vers la reprise de la vie professionnelle. Des programmes et des formations avec des professionnels experts : assistante sociale, coach, psychologue du travail, socio esthéticienne, arthérapeute, neuropsychologue.

## BIEN-VIEILLIR

Des solutions pour préparer votre retraite en douceur

À l'approche de la retraite, les questions se bousculent. Découvrez nos solutions pour bien vivre cette période de transition et préparer ce changement sereinement.

 **Sessions de préparation à la retraite** des conseils pour préserver son capital santé, conserver une protection sociale optimisée et des informations pour mieux comprendre le calcul de sa retraite. Formules sur 1 ou 2 jours. Ce dispositif est mis en place en relation avec votre entreprise qui initie la demande dans le cadre des budgets formation.  
Pour qui ? : salarié de plus de 56 ans.

## FRAGILITÉS SOCIALES

Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Pour les petits soucis comme pour les plus gros, pour les belles nouvelles ou les étapes de vie à franchir, Malakoff Humanis et Uniprévoyance vous protègent, lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin : aide à la famille, situations financières difficiles, arrivée d'un enfant ou décès d'un proche.

 **Des services personnalisés**

- Aide au permis de conduire : faciliter la recherche d'emploi avec une participation financière jusqu'à 600 € pour la formation au premier permis de conduire.  
Pour qui ? : jeunes apprentis ou étudiants en alternance, salariés en alternance.



- Aide d'urgence : confronté à une situation d'urgence (menace d'expulsion du logement ou saisie contentieuse par exemple), une aide exceptionnelle peut être proposée pour prendre les premières mesures indispensables au maintien de la stabilité du foyer.
- Difficultés budgétaires : des aides financières peuvent être attribuées pour vous aider à faire face à un déséquilibre budgétaire ponctuel lié à une accumulation de crédits, des dépenses imprévues ou un accident de la vie. Pour les foyers les plus fragilisés, nos services s'appuient sur l'expertise de l'association CRESUS, reconnue d'utilité publique dans le domaine de la prévention du surendettement et qui est habilitée à engager, le cas échéant, une médiation bancaire.
- Naissance ou adoption : attribution de chèques CESU\* d'une valeur de 150 € pour régler un prestataire de services dès le début de la grossesse et jusqu'à la fin du congé maternité ou d'adoption.
- Garde d'enfant(s) jusqu'à 10 ans maxi, pour faciliter le maintien dans l'emploi : attribution de chèques CESU\* (300 € pour un enfant et 450 € pour 2 enfants ou plus).  
**Pour qui ?** : foyers monoparentaux.
- Garde d'enfant(s) jusqu'à 16 ans maxi, en cas d'hospitalisation du parent : participation financière de 300 € pour un enfant et 450 € pour 2 enfants ou plus.  
**Pour qui ?** : foyers monoparentaux.
- Décès : selon votre situation, attribution de chèques CESU\* d'une valeur de 450 € pour régler un prestataire de services, suite du décès d'un proche et après diagnostic des besoins de la famille.

\* CESU : chèque emploi service universel

#### Des services personnalisés

- Aides financières santé : une participation financière peut être attribuée pour vous aider à faire face à un reste à charge important en frais de santé et déséquilibrant le budget.
- Obsèques : une aide peut vous être octroyée pour les frais d'obsèques.

#### Ligne Info Décès

Accédez à des conseils personnalisés, un guide des démarches administratives à effectuer, un accompagnement dans le choix d'un opérateur funéraire et dans l'analyse d'un devis obsèques.

**Ligne Info Décès : 09 79 99 03 75** (appel non surtaxé).



## FOCUS SUR LES ATELIERS EN LIGNE

### Se ressourcer avec les médecines douces

Malakoff Humanis vous propose tout au long de l'année **un programme d'ateliers en ligne** pour prendre soin de vous et de vos proches. Préservez votre santé avec des conseils et des exercices pratiques pour maîtriser son stress, gagner en énergie, se ressourcer, prendre soin d'un proche en travaillant...

### Pour consulter la programmation :

<http://univers.malakoffhumanis.com/webinaires-DMPS-DESS.html>

# UN CONTACT UNIQUE : Colonna Facility

Nous vous accompagnons au quotidien dans la constitution de votre dossier, selon les conditions d'éligibilité, contactez :



Par téléphone :

**Isabelle CARLIER**

**02 54 83 43 25** (prix d'un appel local)

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h.**



Par mail :

**sante@cofacility.fr**

Téléchargez l'ensemble des documents sur votre page dédiée :  
<https://www.colonnagroup.fr/fonds-social-casino/>



pour vous accompagner au quotidien

**MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE** - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale • Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 • Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris.

**COLONNA FACILITY** - Organisme gestionnaire - Siège : Immeuble New time, 52 boulevard du Parc, CS 50139 92521, 92521 Neuilly sur Seine cedex - N° ORIAS 07 031 094

**UNIPRÉVOYANCE** - Institution de prévoyance régie le Code de la sécurité sociale - Siège : 10 rue Massue, 94307 Vincennes Cedex - N° SIREN 318 990 736 - uniprevoiance.fr

